



L'écrivain n'a pas été déféré hier devant le procureur comme prévu. Patrice Nganang n'a pas été déféré hier au parquet du tribunal de grande instance de Yaoundé, Centre administratif comme il était prévu compte tenu de l'expiration de sa garde à vue. Par contre sa garde à vue a été prorogée de 48h à la direction générale de la police judiciaire de Yaoundé.

Des sources proches de Patrice Nganang font savoir que ce dernier n'est plus accusé d'outrage au président de la République. L'écrivain est plutôt poursuivi pour immigration clandestine, faux et d'usage de faux, ainsi que menace de mort à l'encontre du président de la République.

Il a été auditionné pendant plus de cinq heures de temps samedi dernier à la Direction de la police judiciaire. On lui reproche notamment d'être entré au pays comme Camerounais alors qu'il a la nationalité américaine. L'écrivain a été interpellé le 6 décembre dernier à l'aéroport international de Douala, où il s'apprêtait à se rendre au Zimbabwe par un vol de la Kenya Airways. Selon Me Emmanuel Simh, l'écrivain a été interpellé sur instruction de Martin Mbarga Nguelé, le délégué général à la Sûreté nationale.

Patrice Nganang a été auditionné en présence de son avocat. Après son arrestation le 6 décembre dernier, Patrice Nganang avait été conduit immédiatement à Yaoundé. L'auteur du

roman « Mont Plaisant » achevait un séjour en terre camerounaise durant lequel il avait sillonné certaines villes anglophones en proie à l'insécurité depuis le déclenchement de la crise anglophone.

Moins d'une semaine avant son arrestation, l'enseignant de la théorie littéraire à l'université de New-York avait publié un texte dans Jeune Afrique. Dans lequel il affirmait seul le changement à la tête du pays était la solution pour résoudre la crise anglophone. Depuis son arrestation, la société civile à travers notamment les associations de défense des droits de l'Homme appellent à la libération immédiate de Patrice Nganang.